



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 50940

Texte de la question

M. Pierre Remond appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'Ecole nationale de commerce (ENC) sise 70, boulevard Bessieres, a Paris (17e). La reputation de ce lycee technique regional dans lequel sont definis, testes et developpes les enseignements et diplomes superieurs d'administration des entreprises n'est plus a faire. Des lors, il n'en est que plus regrettable que la remarquable action de cet etablissement soit lourdement entravee par une grave insuffisance d'espace, a laquelle l'existence d'une annexe installee a distance dans des locaux mis a disposition par la mairie de Paris n'apporte qu'un palliatif de fortune. L'insuffisance et l'inadaptation des moyens mobiliers dont dispose l'ENC pour assurer la mission qui lui est devolue en satisfaisant aux exigences pedagogiques que lui imposent ses filieres et en developpant les modes d'enseignement innovants ou experimentaux que lui assigne sa vocation seraient benefiquement et durablement resolues si ce lycee se voyait affecter des batiments qui sont tres proches de son siege puisque situes 96, boulevard Bessieres, et que liberera le transfert a Poitiers a la prochaine rentree scolaire de l'Ecole superieure des personnels d'encadrement du ministere de l'Education nationale, actuel occupant des lieux. Cette devolution permettrait a l'ENC non seulement de faire face a ses besoins pedagogiques, mais aussi de completer son equipement notamment en offrant a ses eleves des conditions d'accueil et de vie grandement ameliorees. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il compte prendre afin que l'ENC puisse acceder a ces locaux des que ceux-ci seront vacants.

Données clés

Auteur : [M. Remond Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50940

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1989